# L'ABEILLE.

*JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.*

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

*NOUVELLE-ORLEANS:*
JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1841.


POUR GOUVERNEUR :

## HENRY JOHNSON.

*Si Sa élection de la Convention des Whigs de l'Etat.*

### DE LA PROCHAINE CONVENTION D'ETAT.

Nous voyons que les journaux de l'Etat ne s'accordent pas sur l'époque précise où doit se réunir la future Convention démocratique whig, pour choisir un candidat à la place de Gouverneur aux prochaines élections. Et comme il est de la plus haute importance qu'il y ait unité d'action, nous croyons devoir rappeler que la convention est convoquée pour le *second lundi de mars prochain.*

On lit en effet, dans le compte rendu des travaux de la dernière convention tenue dans les premiers jours de mars 1840 :

"Sur motion, il est résolu que la Convention rappelle aux différentes parties l'utilité de choisir des délégués pour assister à la convention d'Etat qui "se tiendra le second lundi de mars 1841, afin de "choisir un candidat whig pour la place de Gouverneur."

Il n'est pas besoin ici de recommander aux amis de la bonne cause d'agir avec célérité. Plusieurs candidats ayant déjà été mis sur les rangs, il importe de choisir parmi eux le plus digne et le plus populaire, afin d'assurer le triomphe de nos principes. Pour cela il faut que toutes les parties soient convenablement représentées à la convention; car c'est le seul moyen de s'assurer de la volonté populaire.

Si notre devoir, à nous tous démocrates whigs, est de soutenir de toutes nos forces le candidat du choix de la majorité, nous devons vouloir que toutes les opinions soient représentées dans la convention afin qu'elle soit réellement une manifestation de la volonté populaire.

Nous ne saurions donc trop recommander à nos amis politiques, dans toutes les parties de l'Etat, de s'empresser de nommer (s'ils ne l'ont déjà fait) des délégations à la convention qui doit s'assembler ici le second lundi de mars prochain.

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nos législateurs s'occupent de l'instruction publique avec la plus louable sollicitude : chaque année ils accordent des allocations convenables aux institutions existantes, dont l'utilité et le mérite sont démontrés; ils favorisent de tout leur pouvoir la création de nouveaux établissements; ils prennent enfin les mesures qui leur paraissent le plus utiles pour aider au développement et à l'amélioration d'une branche aussi importante. Aussi ne doit-on pas désespérer de voir quelque jour, la Louisiane rivaliser sous ce rapport avec les Etats les plus avancés.

Il ne faut pas se le dissimuler cependant : nous avons beaucoup à faire pour arriver à ce point. "La Louisiane a de bonnes écoles, dit un écrivain américain, mais elle ne possède pas encore une organisation systématique qui réponde à tous les besoins de l'enseignement." Cette observation nous semble parfaitement vraie. Nos écoles donnent maintenant une excellente instruction moyenne qui ne laisse presque rien à désirer; un jeune homme qui en sort, après avoir parcouru le cercle des études, possède des connaissances suffisantes pour n'être déplacé nulle part; mais il ne pourrait y trouver ni ces cours pratiques spécialement applicables aux professions industrielles, ni ces cours supérieurs qui le mettraient en état d'embrasser une profession libérale. Il est obligé d'aller les chercher au Nord ou en Europe. L'instruction primaire qui offre plus de ressources cependant que l'instruction supérieure, n'est pas encore établie sur une base assez large. Elle est cependant de la plus haute importance dans un pays comme le nôtre; car c'est elle surtout qui est appelée à répondre aux besoins d'une population qui s'accroît incessamment.

Cette dernière lacune paraît avoir été sentie déjà : un membre de la Chambre des Représentans a présenté un bill pour autoriser les municipalités à établir des écoles publiques, et cette mesure qui réussira, nous l'espérons, doit produire d'excellens résultats. Les municipalités s'empresseront de satisfaire au vœu de la législature; elles rivaliseront de zèle pour que l'installation et la tenue de leurs écoles méritent l'approbation générale; ainsi tous ne pouvons manquer d'obtenir déjà une partie de ce que nous désirons pour la Louisiane.

Mais notre pensée va plus loin; nous voudrions, comme le dit l'écrivain que nous avons cité plus haut, nous voudrions une organisation qui embrassât dans son ensemble tout ce qui se rattache à l'instruction; nous voudrions en un mot posséder ici un système d'instruction publique dans le genre de ceux de New York, de la Pennsylvanie, du Massachusetts. Si l'on veut se donner la peine de réfléchir aux merveilleux résultats obtenus dans ces Etats, on ne tardera pas, nous en sommes convaincus, à partager notre sentiment.

Un pareil système, on le comprend sans peine, ne pourrait être créé que par le pouvoir législatif; ce pouvoir lui-même aurait besoin, pour une semblable création, de s'entourer de tous les documents nécessaires et de profiter des expériences faites dans les autres Etats. Il arriverait alors à réaliser une œuvre qui vaudrait incontestablement mieux que toutes les améliorations individuelles et qui ouvrirait une ère nouvelle à l'instruction en Louisiane.

### SUR LES NOUVELLES DES FLORIDES.

Un correspondant du *St. Augustine Herald* donne de curieux détails sur l'origine de la majeure partie des nouvelles des Florides.

"Un indien, dit-il, est-il affamé, ou ennuyé, ou curieux de connaître nos mouvemens, il vient à un de nos postes et nous témoigne les plus bienveillantes dispositions. Ces Indiens sont très circonspects dans leur lutte avec nous, mais ou ils en prennent de supposés ou on leur en fabrique, et là-dessus les journaux annoncent pompeusement qu'un *Tustenugge* (sous chef) appartient à l'une des premières familles, neveu de Sam Jones, ou de *Wild Cat* ou frère de Tiggertail, a visité nos postes pour proposer au nom de sa tribu, de faire sa soumission aux Etats-Unis.

Telle est la teneur de la première lettre. Bientôt on voit dans les journaux une seconde lettre annonçant que cet ambassadeur, par reconnaissance du nom illustre et des grandes alliances qu'on lui avait si généreusement octroyées, avait fait savoir que sa tribu était changé d'avis, ou ce qui arrive plus fréquemment, n'avait pas reçu.

"La troisième lettre n'est qu'une longue jérémiade sur l'esprit de mensonge et de trahison qui règne parmi les Indiens et dont la conclusion est qu'il faut les détruire.

Bientôt les mêmes nouvelles se reproduisent avec quelques variations insignifiantes commençant par donner des espérances sans bornes et se terminant par une accusation de trahison portée contre les Indiens qui, la plupart du temps, ignorent tous ces contes et même ce qui y a donné lieu.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le crédit-conte trouve autant de créance que le premier.

On assure que MM. Guillet et Adolin Droux ont été nommés par M. le juge Bermudez, exécuteurs testamentaires de la succession Girod.

### NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR AVEC L'APPROBATION DU SENAT.

*Directeurs de la banque de l'Etat de la Louisiane.*

J. B. Vignie, Joseph Bonnes,
M. S. Cucullie, J. B. Walton,
Fabre Labrot, C. Bordenave.

*Banque de la Louisiane.*

E. L. Bernard, J. C. Harrison,
L. L. Ferrière, D. Boulligny.

*Banque de l'Union.*

L. A. Bacres, Jos. F. Freret,
M. J. Guerci, J. W. Zacharie.

*Juges de district du 1er district judiciaire.*

J. W. Collins.

### POPULATION DE LA CAROLINE DU NORD.

Il résulte des tables de population publiées dernièrement, d'après le nouveau récensement, que le nombre d'enfans blancs audessous de 10 ans est de 186,432; le nombre d'esclaves, 246,917; le nombre de personnes de couleur 22,786; le chiffre total de la population blanche 497,207; le chiffre de la population fédérale 737,200; et par suite la population totale de l'Etat 756,939.

S'il faut en croire le *Mobile Register* sur 100 membres dont se compose la chambre des représentans de l'Alabama, six seulement sont nés dans l'Etat. Voici exactement il en fait la répartition:

| | | |
|---|---|---|
| Membres nés dans la Caroline du Sud | | 20 |
| | De Caroline du Nord | 17 |
| | De Georgie | 17 |
| | De Virginie | 14 |
| | De Tennessee | 12 |
| | De Alabama | 6 |
| | De Kentucky | 3 |
| | New Hampshire | 1 |
| | Connecticut | 1 |


PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

*NOUVELLE-ORLEANS:*
JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1841.


POUR GOUVERNEUR :

## HENRY JOHNSON.

*Si Sa élection de la Convention des Whigs de l'Etat.*

### DE LA PROCHAINE CONVENTION D'ETAT.

Nous voyons que les journaux de l'Etat ne s'accordent pas sur l'époque précise où doit se réunir la future Convention démocratique whig, pour choisir un candidat à la place de Gouverneur aux prochaines élections. Et comme il est de la plus haute importance qu'il y ait unité d'action, nous croyons devoir rappeler que la convention est convoquée pour le *second lundi de mars prochain.*

On lit en effet, dans le compte rendu des travaux de la dernière convention tenue dans les premiers jours de mars 1840 :

"Sur motion, il est résolu que la Convention rappelle aux différentes parties l'utilité de choisir des délégués pour assister à la convention d'Etat qui "se tiendra le second lundi de mars 1841, afin de "choisir un candidat whig pour la place de Gouverneur."

Il n'est pas besoin ici de recommander aux amis de la bonne cause d'agir avec célérité. Plusieurs candidats ayant déjà été mis sur les rangs, il importe de choisir parmi eux le plus digne et le plus populaire, afin d'assurer le triomphe de nos principes. Pour cela il faut que toutes les parties soient convenablement représentées à la convention; car c'est le seul moyen de s'assurer de la volonté populaire.

Si notre devoir, à nous tous démocrates whigs, est de soutenir de toutes nos forces le candidat du choix de la majorité, nous devons vouloir que toutes les opinions soient représentées dans la convention afin qu'elle soit réellement une manifestation de la volonté populaire.

Nous ne saurions donc trop recommander à nos amis politiques, dans toutes les parties de l'Etat, de s'empresser de nommer (s'ils ne l'ont déjà fait) des délégations à la convention qui doit s'assembler ici le second lundi de mars prochain.

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nos législateurs s'occupent de l'instruction publique avec la plus louable sollicitude : chaque année ils accordent des allocations convenables aux institutions existantes, dont l'utilité et le mérite sont démontrés; ils favorisent de tout leur pouvoir la création de nouveaux établissemens; ils prennent enfin les mesures qui leur paraissent le plus utiles pour aider au développement et à l'amélioration d'une branche aussi importante. Aussi ne doit-on pas désespérer de voir quelque jour, la Louisiane rivaliser sous ce rapport avec les Etats les plus avancés.

Il ne faut pas se le dissimuler cependant : nous avons beaucoup à faire pour arriver à ce point. "La Louisiane a de bonnes écoles, dit un écrivain américain, mais elle ne possède pas encore une organisation systématique qui réponde à tous les besoins de l'enseignement." Cette observation nous semble parfaitement vraie. Nos écoles donnent maintenant une excellente instruction moyenne qui ne laisse presque rien à désirer; un jeune homme qui en sort, après avoir parcouru le cercle des études, possède des connaissances suffisantes pour n'être déplacé nulle part; mais il ne pourrait y trouver ni ces cours pratiques spécialement applicables aux professions industrielles, ni ces cours supérieurs qui le mettraient en état d'embrasser une profession libérale. Il est obligé d'aller les chercher au Nord ou en Europe. L'instruction primaire qui offre plus de ressources cependant que l'instruction supérieure, n'est pas encore établie sur une base assez large. Elle est cependant de la plus haute importance dans un pays comme le nôtre; car c'est elle surtout qui est appelée à répondre aux besoins d'une population qui s'accroît incessamment.

Cette dernière lacune paraît avoir été sentie déjà : un membre de la Chambre des Représentans a présenté un bill pour autoriser les municipalités à établir des écoles publiques, et cette mesure qui réussira, nous l'espérons, doit produire d'excellens résultats. Les municipalités s'empresseront de satisfaire au vœu de la législature; elles rivaliseront de zèle pour que l'installation et la tenue de leurs écoles méritent l'approbation générale; ainsi tous ne pouvons manquer d'obtenir déjà une partie de ce que nous désirons pour la Louisiane.

Mais notre pensée va plus loin; nous voudrions, comme le dit l'écrivain que nous avons cité plus haut, nous voudrions une organisation qui embrassât dans son ensemble tout ce qui se rattache à l'instruction; nous voudrions en un mot posséder ici un système d'instruction publique dans le genre de ceux de New York, de la Pennsylvanie, du Massachusetts. Si l'on veut se donner la peine de réfléchir aux merveilleux résultats obtenus dans ces Etats, on ne tardera pas, nous en sommes convaincus, à partager notre sentiment.

Un pareil système, on le comprend sans peine, ne pourrait être créé que par le pouvoir législatif; ce pouvoir lui-même aurait besoin, pour une semblable création, de s'entourer de tous les documents nécessaires et de profiter des expériences faites dans les autres Etats. Il arriverait alors à réaliser une œuvre qui vaudrait incontestablement mieux que toutes les améliorations individuelles et qui ouvrirait une ère nouvelle à l'instruction en Louisiane.

### SUR LES NOUVELLES DES FLORIDES.

Un correspondant du *St. Augustine Herald* donne de curieux détails sur l'origine de la majeure partie des nouvelles des Florides.

"Un indien, dit-il, est-il affamé, ou ennuyé, ou curieux de connaître nos mouvemens, il vient à un de nos postes et nous témoigne les plus bienveillantes dispositions. Ces Indiens sont très circonspects dans leur lutte avec nous, mais ou ils en prennent de supposés ou on leur en fabrique, et là-dessus les journaux annoncent pompeusement qu'un *Tustenugge* (sous chef) appartient à l'une des premières familles, neveu de Sam Jones, ou de *Wild Cat* ou frère de Tiggertail, a visité nos postes pour proposer au nom de sa tribu, de faire sa soumission aux Etats-Unis.

Telle est la teneur de la première lettre. Bientôt on voit dans les journaux une seconde lettre annonçant que cet ambassadeur, par reconnaissance du nom illustre et des grandes alliances qu'on lui avait si généreusement octroyées, avait fait savoir que sa tribu était changé d'avis, ou ce qui arrive plus fréquemment, n'avait pas reçu.

"La troisième lettre n'est qu'une longue jérémiade sur l'esprit de mensonge et de trahison qui règne parmi les Indiens et dont la conclusion est qu'il faut les détruire.

Bientôt les mêmes nouvelles se reproduisent avec quelques variations insignifiantes commençant par donner des espérances sans bornes et se terminant par une accusation de trahison portée contre les Indiens qui, la plupart du temps, ignorent tous ces contes et même ce qui y a donné lieu.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le crédit-conte trouve autant de créance que le premier.

On assure que MM. Guillet et Adolin Droux ont été nommés par M. le juge Bermudez, exécuteurs testamentaires de la succession Girod.

### NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR AVEC L'APPROBATION DU SENAT.

*Directeurs de la banque de l'Etat de la Louisiane.*

J. B. Vignie, Joseph Bonnes,
M. S. Cucullie, J. B. Walton,
Fabre Labrot, C. Bordenave.

*Banque de la Louisiane.*

E. L. Bernard, J. C. Harrison,
L. L. Ferrière, D. Boulligny.

*Banque de l'Union.*

L. A. Bacres, Jos. F. Freret,
M. J. Guerci, J. W. Zacharie.

*Juges de district du 1er district judiciaire.*

J. W. Collins.

### POPULATION DE LA CAROLINE DU NORD.

Il résulte des tables de population publiées dernièrement, d'après le nouveau récensement, que le nombre d'enfans blancs audessous de 10 ans est de 186,432; le nombre d'esclaves, 246,917; le nombre de personnes de couleur 22,786; le chiffre total de la population blanche 497,207; le chiffre de la population fédérale 737,200; et par suite la population totale de l'Etat 756,939.

S'il faut en croire le *Mobile Register* sur 100 membres dont se compose la chambre des représentans de l'Alabama, six seulement sont nés dans l'Etat. Voici exactement il en fait la répartition:

| | | |
|---|---|---|
| Membres nés dans la Caroline du Sud | | 20 |
| | De Caroline du Nord | 17 |
| | De Georgie | 17 |
| | De Virginie | 14 |
| | De Tennessee | 12 |
| | De Alabama | 6 |
| | De Kentucky | 3 |
| | New Hampshire | 1 |
| | Connecticut | 1 |

## L'ABEILLE.

### SUITE DE LA PAGE 1.

Pendant ce temps, le Sénat reçoit un message du gouverneur qui apporte des renseignements sur l'état de l'Etat.

Le Sénat prête ensuite son attention à la Chambre, et reçoit des résolutions.

Le Sénat ordonne l'impression du bill pour incorporer la Compagnie de Banque et de Gaz de la Ville-Orléans.

M. Sparrow, au nom du comité général auquel a été référé le bill pour étendre l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, présente un rapport au Sénat.

M. Sparrow prend la parole sur un bill dont l'objet est de faciliter les moyens de compléter le jury de jugement dans le neuvième district judiciaire. Souvent il devient impossible de trouver un nombre suffisant de jurés parmi les personnes présentes, il est donc indispensable que la loi permette de recourir au nouveau mode proposé. Adopté.

Lecture est faite d'un bill offert comme substitut de la résolution primitive ayant pour objet d'accorder une permission d'absence, pour cause de maladie, à l'honorable juge président de la Cour de Cité à la Nlle. Orléans.

M. Hoa pie le Sénat de prendre immédiatement ce bill en considération. Le juge président est malade, et son état ne lui permet pas de retarder son départ pour l'île de Cuba où il est autorisé par un congé dont il pourrait agir favorablement sur sa santé. Le sénateur d'Orléans ajoute à ces considérations quelques détails sur les dispositions du bill dont il demande l'adoption.

Le bill est lu trois fois, et passé par le Sénat.

Résolution invitant l'avocat-général à intenter une poursuite, s'il y a lieu, contre la Compagnie de Banque de l'Atchafalaya.

M. Hoa demande que cette résolution soit mise à l'ordre du jour pour vendredi à midi.

M. Downs s'oppose à cette motion. Il veut avant d'agir rectifier certains faits, et propose la nomination d'un comité spécial chargé de l'examen de la résolution.

M. Sparrow pense qu'il importe de ne pas laisser le public plus long-temps dans l'incertitude, relativement à la mesure recommandée. Déjà les billets de la banque de l'Atchafalaya perdent de leur valeur sur la place, et partout des craintes qui inspire aux porteurs l'instruction donnée à l'avocat général de la résolution. En conséquence, il insiste sur la première motion, de fixer la discussion à vendredi prochain.

M. Downs regrette de ne pouvoir pas concéder au sénateur de Concordia la fixation du bill pour l'ordre du jour de vendredi prochain. Selon lui, le mieux qu'il propose, c'est-à-dire la nomination d'un comité spécial, est celui qui, dans l'intérêt du public, doit obtenir la préférence; car il importe de ne pas se hâter dans la décision d'une question aussi grave. Pour sa part, le sénateur du Ouachita doit dire que la résolution maintenant soumise à l'action du Sénat l'a frappé d'étonnement.

Le sénateur d'Orléans déclare qu'il votera pour la motion de référence proposée par le sénateur de Ouachita. M. Hoa prie le Sénat de le dispenser de faire partie du comité spécial qui doit être nommé, le chef intéressant plus naturellement aux gens qui sont plus directement intéressés dans la question.

Le Sénat se prononce en faveur de la motion faite par M. Downs de référer à un comité spécial l'examen de la résolution invitant l'avocat général à poursuivre, s'il y a lieu, la compagnie de Banque du Chemin à Coulisses de l'Atchafalaya.

Le Président désigne comme membres de ce comité, MM. Downs, Sparrow et Dupré.

Acte présenté par M. Downs, relatif aux articles 4 et 6 du code civil, touchant la promulgation des lois.

M. Downs explique le but de la loi proposée. Après avoir démontré que les articles précités n'avaient pu être introduits dans le code civil que par inadvertance, il établit que le Gouverneur se trouve par là en possession d'une espèce de veto absolu, contre lequel nous nous trouvons sans remède, à moins qu'on n'adopte la loi proposée. Il est facile de reconnaître qu'un changement dans notre législation à ce sujet est absolument nécessaire.

L'acte relatif aux articles 4 et 6 du code civil, est mis aux voix et adopté.

Le Sénat s'occupe à huis clos d'affaires de l'Exécutif.

*[Rapporté pour l'Abeille.]*

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 3 Février 1841.

PETITIONS, MEMOIRES ET RESOLUTIONS. M. Guion présente une pétition de James McAllister, renvoyé au comité des propositions et griefs. M. Bedford : Mémoire de la Loge de la Louisiane, renvoyé au comité de la milice.—M. Hames : 1o. Mémoire de Wm. Gill, renvoyé également au comité de la milice; 2o. Pétition des citoyens de Baton Rouge, demandant une extension de pouvoir en faveur des cours de cette paroisse, renvoyée au comité judiciaire.—M. Edwards : Pétition d'un grand nombre de citoyens, délégations de Natchitoches et Caddo.—M. Buyke : Résolution qui autorise le trésorier d'Etat à payer $1,920 à la Bourse des Marchands pour loyer, renvoyé au comité des réclamations.

COMITES PERMANENS. M. Burke, au nom du comité de finance, demande que ce comité ait pouvoir faire son rapport sur les messages du Gouverneur relatifs à la position des taxes qu'après avoir reçu certains renseignemens du district occidental de l'Etat.

MESSAGE DU SENAT. Le Sénat a donné son concours à la résolution de la Chambre qui enjoint au Gouverneur d'adresser des lettres-patentes à Wm. Wright, Alexandre Barrow.—Il demande le concours de la Chambre pour le 16. Une résolution qui nomme un comité ad hoc pour visiter le collège de Jefferson, et le Sénat nomme MM. Vourhies, Martin, Sweare et Declouet; 3o. Un acte qui autorise le dépôt du produit de la vente de Donaldson; 4o. Un acte qui autorise les exécuteurs testamentaires de Jacques Lacheter dans certains cas; 4o. Un acte qui autorise les notaires à nommer des députés. Les trois actes qui précèdent sont renvoyés au comité judiciaire.

RESOLUTIONS. Après dispense des règles, M. Wadsworth présente une résolution qui enjoint à nos sénateurs et représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour obtenir qu'un navire de guerre s'ancre stationnaire dans le Golfe du Mexique et qu'un autre soit placé dans les eaux du Mississippi pour la protection de l'Ouest. Cette résolution chaudement défendue par MM. Wadsworth et Conrad, est adoptée par la Chambre.—Le même membre présente une autre résolution qui enjoint aux susdits sénateurs et représentans de demander au secrétaire de la trésorerie un state des sommes dépensées depuis la formation du gouvernement fédéral pour le contentement des fortifications, dépenses et améliorations des ports de l'Union et de la part pour laquelle chaque Etat se trouve compris dans ces dépenses. Cette résolution est adoptée.

BILLS ET NOTICES DE BILLS.—M. Foles : bill qui enjoint aux juges de paroisse d'avoir leur office où leur même ou ont résidé leur cour.—M. Declouet : acte pour venir à l'aide de G. F. Brinat, shérif de la paroisse de St-Martin.

Un coup est sacré de a M. Wells.

Ordre du Jour.—Les actes suivans subissent leur troisième lecture : 1o. acte pour améliorer la navigation de bayou Lafourche; 2o. acte pour venir à l'aide de la tre. église congrégationiste de la Nouvelle-Orléans; 3o. acte pour amendement de la charte de la Presse à Coton d'en bas; 4o. acte relatif aux pouvoirs du Jury de police de la paroisse de Jefferson; 5o. acte pour établir un nouveau district scolaire dans la paroisse de St-Landry; 6o. acte pour améliorer la navigation du bayou Pierre; 7o. acte relatif aux routes et leurs dans les paroisses Assomption et Lafourche intérieures.

Après dispense des règles, M. Morse introduit un bill pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge renvoyé aux délégués de la Chambre. Nacthitoches et Caddo. M. Rutlif.—Bill pour amender l'article 203 du code civil, renvoyé au comité judiciaire.

Sur motion de M. Rutlif, la Chambre s'occupe du bill relatif à la Banque de Carrollton. M. Cottman demande qu'on insère dans la première section un amendement qui impose à la Banque de payer annuellement 1 p. 100 spécifié dans sa charte. Cet amendement soulève une vive discussion qui se termine par le renvoi du bill et de l'amendement à un comité spécial, composé de MM. Rutlif, Bedford et Barrow.

Le Sénat prévient la Chambre qu'il maintient son amendement à l'acte relatif au bureau de la Cour d'un comté de conférence; la Chambre nomme MM. Winchester, Conrad et Sweayze